

# COPPONEX

**Dimanche 13 mai 2018**

## La COPPANDY du Salève 9ème édition



### **Rando VTT**

Départ de 7h30 à 10h

↪ **4 parcours VTT au choix :**  
**Environ : 10, 20, 30, 60 kms**

### **Marche Famille**

Départ de 8h00 à 10h00

**Nouveau parcours TRAIL**

**Rendez-vous au Stade des Chardons**

La somme de 1 euros par participant sera reversé à des Associations caritatives :

**Des petits moments de bonheur** : <http://despetitsmomentsdebonheur.fr>

**Association Charlotte** : [www.association-charlotte.org](http://www.association-charlotte.org)

**Buvette, Repas sur place, ...**

**Venez nombreux !!!**

**Plus d'infos sur :**



**[www.coppandy.org](http://www.coppandy.org)**

# COPPANDY 2018 – Bulletin d'inscription et Règlement

## La Coppandy du Salève est une randonnée VTT non chronométrée

- Le port du casque rigide est obligatoire pour la randonnée VTT.
- Chaque participant devra se conformer au code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux et se considérer en excursion personnelle.
- Chaque participant certifie qu'il n'a pas de contre indication médicale que son état de santé lui permet de pratiquer la randonnée VTT ou la marche.
- Chaque participant doit être couvert par une assurance personnelle pour participer à la manifestation.
- Les mineurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les mineurs de moins de 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale.
- Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation
- **Droit à l'image** : en signant cette fiche, vous autorisez l'association « La COPPANDY du Salève » à utiliser les photographies, les vidéos qui pourront être réalisées gratuitement au cours des manifestations, pour une durée de 10 ans dans le monde entier. Ces photographies pourront être utilisées sur le site internet de l'Association, des articles de presse...

### ASSURANCE OBLIGATOIRE

#### Assurance Individuelle Accident :

- les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- il incombe aux autres participants (les non-licenciés) de s'assurer personnellement.

#### Assurance Responsabilité Civile :

L'organisateur a souscrit à une assurance Responsabilité Civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et des participants conformément à l'article L321-1 du Code du Sport.

- Les organisateurs n'assurent ni les pertes ou vols du matériel personnel, les détériorations, ...
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires en fonction de la météo ou de tout autre événement.

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél.: ..... Email : .....@.....

Club : ..... N° de licence : .....

**Êtes-vous abonné (e) à la « Lettre d'information de la COPPANDY du Salève » :  OUI  NON**

(pour être informé des randos à venir, des bons plans...)

↔ **Parcours VTT** :  10 km  20 km  30 km  60 km (données à titre indicatif)

↔ **Marche** :  BLEU  ROUGE ↔ **TRAIL** :  BLEU  ROUGE

(cocher la case de votre choix)

La somme de 1 euros par participant sera reversé à des Associations caritatives :

Des petits moments de bonheur : <http://despetitsmomentsdebonheur.fr>

et à l'Association Charlotte : [www.association-charlotte.org](http://www.association-charlotte.org)

VTT licencié FFCT	VTT non licencié	VTT et Marche Enfant (-18 ans)	Marche Adulte	Repas hors boisson	TOTAL
6 €	8 €	Gratuit	4 €	7 €	

Bulletin à renvoyer **avant le 8 mai 2018**, accompagné du règlement

(libellé à l'ordre de **Association La COPPANDY du Salève**)

à l'adresse suivante : **La COPPANDY du Salève - 445 route de Vers - Charly - 74350 ANDILLY**

**=> Inscription possible sur place à partir de 7h30 jusqu'à 10h00**

**J'accepte le règlement ci-dessus et « J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité » :**

Copponex, le ..... 2018

Signature